COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 27.5.2020
COM(2020) 442 final

ANNEX

ANNEXE

à la

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS

Le budget de l'Union: moteur du plan de relance pour l'Europe

FACILITÉ POUR LA REPRISE ET LA RÉSILIENCE

Objectif: soutien aux investissements et aux réformes visant à rendre les économies de l'UE plus résilientes et à favoriser une croissance durable

Mécanisme: subventions et prêts

Besoins liés à la crise et effets attendus

- La crise de la COVID-19 aura de lourdes répercussions dans tous les États membres de l'UE. Toutefois, l'impact et les conséquences de cette crise seront variables d'un État membre à l'autre. La facilité pour la reprise et la résilience aura pour objectifs d'améliorer la résilience des économies des États membres, d'atténuer les incidences économiques et sociales de la crise et de soutenir la reprise, tout en favorisant les transitions écologique et numérique, ce qui permettra d'éviter que la crise ne compromette la convergence entre les États membres.
- L'impact à court terme de la crise de la COVID-19 dépendra essentiellement de la durée et de la sévérité des mesures de confinement, de la composition de la production et des mesures économiques prises pour atténuer les effets immédiats de la crise. Les conséquences à moyen et à long terme de celle-ci dépendront de la vitesse à laquelle les économies des États membres sortiront de la crise, ce qui dépendra à son tour de la résilience de ces économies et de la capacité de prendre les mesures appropriées. Compte tenu de l'inégalité des situations de départ et des importantes disparités quant aux taux d'infection et aux degrés d'urgence sanitaire, il existe un risque réel que la crise de la COVID-19 accentue encore les écarts au sein de l'UE. Une telle situation aurait un coût très élevé sur le plan économique, social et politique et s'avérerait intenable à terme, si rien n'est fait pour y remédier.
- La facilité pour la reprise et la résilience procurera un soutien financier à grande échelle pour les investissements et les réformes qui rendent les économies des États membres plus résilientes et les préparent mieux pour l'avenir, notamment dans le domaine des transitions écologique et numérique. Elle aidera les États membres à relever les défis auxquels ils sont confrontés, de façon encore plus cruciale au lendemain de la crise. Autre élément essentiel, elle veillera à ce que ces investissements et ces réformes soient axés sur les défis et les besoins en matière d'investissements se rapportant aux transitions écologique et numérique, de manière à garantir une reprise durable. La facilité permettra ainsi de neutraliser toute tendance éventuelle à abandonner les investissements à long terme dans la transformation écologique et numérique de nos économies à la suite de la crise. Elle s'assortira en outre d'une importante offre d'assistance technique.

Mise en œuvre

- La facilité disposera d'une importante force de frappe et sera un programme clé de Next Generation EU dans la version révisée du cadre financier pluriannuel. Elle accordera des subventions et des prêts pour financer les besoins en matière d'investissements et de réformes.

- La facilité pour la reprise et la résilience sera ancrée dans le Semestre européen. Les États membres soumettront leur propre plan pour la reprise et la résilience dans le cadre de leur programme national de réforme. Ce plan contiendra leur programme d'investissements et de réformes pour les années à venir, ainsi que les trains de mesures correspondants à financer au titre de la facilité. La Commission évaluera les plans au regard de leurs effets sur la durabilité compétitive, la résilience économique et sociale, la croissance durable et les transitions écologique et numérique des États membres.
- L'allocation des ressources sera conforme à l'objectif de cet instrument, à savoir favoriser une reprise durable, améliorer la résilience des économies de l'UE et réduire les écarts économiques entre les États membres. Aucun cofinancement national ne sera nécessaire.

Complémentarité avec les politiques nationales et de l'UE

- La facilité s'inscrira dans le cadre du Semestre européen. Les investissements présentés dans les plans pour la reprise et la résilience devraient aller dans le sens des stratégies à long terme de l'Union, en particulier le pacte vert pour l'Europe et la transformation numérique, les plans des États membres en matière d'énergie et de climat ainsi que les plans pour une transition juste, le cas échéant.
- La facilité sera complémentaire du soutien à la reprise en faveur de la cohésion (REACT-EU), lequel ciblera les mesures à court terme destinées à remédier aux conséquences de la crise pour les marchés du travail, les soins de santé et les PME (soutien de trésorerie et soutien à la solvabilité), d'une part, et les investissements essentiels dans les transitions écologique et numérique, d'autre part, afin d'apporter un soutien immédiat et direct aux économies des États membres. La facilité pour la reprise et la résilience soutiendra les investissements et les réformes qui auront un effet durable sur la productivité et la résilience des économies des États membres.
- Les États membres indiqueront, dans leur plan national pour la reprise et la résilience, les financements en cours ou prévus au titre d'autres politiques de l'Union et la manière dont la complémentarité entre ces investissements sera assurée. Afin d'éviter les doubles financements, les décisions d'octroi à un État membre d'une aide financière provenant de la facilité pour la reprise et la résilience tiendront compte des mesures financées par d'autres fonds et programmes de l'Union. Enfin, les investissements et les réformes faisant l'objet de contributions financières au titre de la facilité pour la reprise et la résilience seront recensés dans le cadre du Semestre européen, de façon à garantir l'additionnalité et à faciliter le suivi de leur mise en œuvre.

Aspects financiers

L'enveloppe financière de la facilité pour la reprise et la résilience mobilisée par Next Generation EU s'élèvera à 560 milliards d'EUR, dont 310 milliards d'EUR pour les subventions et 250 milliards d'EUR pour les prêts.

SOUTIEN À LA REPRISE EN FAVEUR DE LA COHÉSION ET DES TERRITOIRES DE L'EUROPE (REACT-EU)

Objectif: investir dans des mesures à court terme visant à réparer les dommages de la crise

Mécanisme: essentiellement des subventions

Besoins liés à la crise et effets attendus

- La politique de cohésion sera essentielle pour garantir une reprise équilibrée, en veillant à ce que les asymétries et les écarts entre les États membres et à l'intérieur de ceux-ci ne se creusent pas. Elle fournira un soutien aux États membres et aux régions les plus touchés par la pandémie de COVID-19. La nouvelle initiative REACT-EU vise à renforcer l'aide destinée aux États membres, de façon à faire la jonction entre les mesures de première intervention et les mesures pour la reprise à plus long terme.
- Un financement supplémentaire au titre de REACT-EU sera alloué aux principaux secteurs contribuant à mettre en œuvre les mesures qui s'imposeront pour réparer les dommages de la crise et jeter les bases d'une reprise écologique, numérique et résiliente.
- Il s'agira notamment d'investissements destinés à la remise en état des marchés du travail, y compris au moyen de subventions à l'embauche, de dispositifs de chômage partiel et de mesures pour l'emploi des jeunes, d'un soutien aux systèmes de soins de santé et de la fourniture d'un soutien essentiel de trésorerie pour les fonds de roulement des petites et moyennes entreprises. Ce soutien sera offert dans tous les secteurs économiques, notamment dans ceux, durement touchés, du tourisme et de la culture; ces derniers ayant un poids particulièrement important dans l'économie de certains États membres parmi les plus frappés par la crise de la COVID-19, REACT-EU pourra aussi contrebalancer la tendance à l'accentuation des écarts dans l'Union.
- Le soutien supplémentaire fourni pourra également servir à réaliser des investissements dans le pacte vert pour l'Europe et la transition numérique, en tant que mesures visant à réparer les dommages de la crise, en vue de renforcer les investissements importants déjà réalisés ou prévus dans ces domaines par l'intermédiaire des programmes de cohésion.
- La pandémie de COVID-19 a aussi durement frappé les membres les plus vulnérables de nos sociétés. C'est pourquoi une partie des ressources supplémentaires pourra être consacrée à soutenir les personnes victimes de privation matérielle et alimentaire.

Mise en œuvre

- Les programmes de la politique de cohésion pour la période 2014-2020 ont atteint leur rythme de croisière. Ces programmes sont modulables et flexibles, plus encore depuis les modifications adoptées dans le cadre des trains de mesures relevant de l'initiative d'investissement en réaction au coronavirus. Ils continueront à soutenir le financement des projets éligibles jusqu'à la fin de 2023.

- Dans le cadre de REACT-EU, les programmes de cohésion en cours bénéficieront d'un soutien supplémentaire pour financer les mesures essentielles visant à réparer les dommages de la crise en 2020, 2021 et 2022. Les engagements supplémentaires seront exécutés par la voie de modifications aux programmes ou d'un nouveau programme spécifique qui seront présentés par les États membres et adoptés par la Commission.
- Les ressources supplémentaires seront allouées en fonction de la gravité des conséquences économiques et sociales de la crise et de la prospérité relative des États membres. La flexibilité supplémentaire introduite par les initiatives d'investissement en réaction au coronavirus sera maintenue. Il s'agit notamment de procédures simplifiées, de la possibilité de transférer des ressources entre différents Fonds et catégories de régions, et d'un assouplissement des règles relatives au cofinancement – ce qui permettra un financement intégral par le budget de l'Union.

Complémentarité avec les politiques nationales et de l'UE

- L'initiative REACT-EU sera complémentaire de la facilité pour la reprise et la résilience et du soutien existant de la politique de cohésion. Tandis que la facilité pour la reprise et la résilience aura vocation à soutenir les investissements et les réformes qui auront un effet durable sur la productivité et la résilience de l'économie des États membres, REACT-EU sera axé sur les mesures à court terme visant à réparer les dommages de la crise pour les marchés du travail, les soins de santé et les PME (soutien de trésorerie pour les fonds de roulement des entreprises) et sur les investissements essentiels dans les transitions écologique et numérique, en vue d'apporter un soutien immédiat et direct aux économies des États membres.
- Cette initiative complétera également les propositions relatives aux futurs programmes de la politique de cohésion pour la période 2021-2027. Des adaptations sont apportées à ces propositions afin de soutenir davantage les investissements dans des domaines tels que la résilience des systèmes de santé nationaux, des secteurs tels que le tourisme et la culture, ou encore en lien avec les mesures pour l'emploi des jeunes, l'éducation et les compétences, et les mesures de lutte contre la pauvreté infantile. Un soutien approprié aux petites et moyennes entreprises sera en outre garanti. Les modifications apportées faciliteront les transferts entre Fonds et introduiront de nouvelles dispositions permettant d'agir rapidement en cas d'urgence. Une révision des dotations nationales en faveur de la cohésion en 2024 garantira un soutien supplémentaire adéquat aux États membres et aux régions qui en ont le plus besoin, en tenant compte des dernières statistiques disponibles au niveau national et régional.

Aspects financiers

- Les ressources de REACT-UE s'élèveront à 55 milliards d'EUR à engager en 2020, 2021 et 2022.

INVEST EU (Y COMPRIS UNE FACILITÉ D'INVESTISSEMENT STRATÉGIQUE)

Objectif: mobiliser des investissements pour soutenir la reprise et la croissance à long terme, notamment grâce à une nouvelle facilité destinée à promouvoir les investissements dans les chaînes de valeur stratégiques européennes

Mécanisme: provisionnement d'une garantie budgétaire

Besoins liés à la crise et effets attendus

- Le programme InvestEU est le mieux à même de fournir des fonds d'urgence et de soutenir les politiques de l'Union dans un contexte de reprise à la suite d'une crise économique profonde. C'est ce qu'a confirmé l'expérience de la mise en œuvre du Fonds européen pour les investissements stratégiques et des instruments financiers – précurseurs d'InvestEU – à la suite de la crise financière passée.
- Dans la présente crise, l'allocation des ressources financières par le marché n'est pas parfaitement efficiente et la perception des risques entrave considérablement les flux d'investissement privés. L'incertitude profonde qui règne actuellement compromet la qualité de l'information sur les marchés financiers et la capacité des prêteurs d'évaluer la viabilité des entreprises et des projets d'investissement. Si rien n'est fait pour dissiper cette incertitude, une aversion généralisée au risque en lien avec les projets d'investissement privés risque de se produire et d'entraîner une pénurie de crédit. Dans ces circonstances, la caractéristique essentielle d'InvestEU, qui est de réduire les risques afférents aux projets afin d'attirer les financements privés, est particulièrement précieuse et devrait être exploitée.
- Un programme InvestEU renforcé apportera un soutien crucial aux entreprises durant la phase de reprise, tout en assurant une focalisation marquée des investisseurs privés sur les priorités politiques de l'Union à moyen et à long terme, notamment le pacte vert pour l'Europe et le défi de la numérisation. Cela accroîtra la capacité de prise de risques du groupe Banque européenne d'investissement et des banques de développement nationales à l'appui de la reprise économique.
- Le programme sera encore renforcé par une Facilité d'investissement stratégique, qui mettra l'accent sur la mise en place de chaînes de valeur résilientes, conformément au programme stratégique pour l'Union et à la nouvelle stratégie industrielle présentée par la Commission. Il pourrait s'agir, notamment, de projets importants d'intérêt européen commun ou de projets présentant des caractéristiques analogues, par exemple dans l'industrie pharmaceutique.
- Cette facilité sera particulièrement utile dans l'après-crise, étant donné que certains États membres pourraient ne pas disposer des moyens financiers nécessaires pour soutenir de tels projets au moyen d'aides d'État. En outre, de nombreux projets sont transnationaux et

requièrent une approche européenne. La nouvelle facilité aidera à surmonter ces difficultés.

Mise en œuvre

- Les colégislateurs ont déjà approuvé les différents éléments de quatre volets d'action d'InvestEU, mais la force de frappe financière de ces derniers sera renforcée. La capacité du groupe Banque européenne d'investissement et d'autres partenaires chargés de la mise en œuvre de fournir des financements sera augmentée en conséquence.
- La nouvelle Facilité d'investissement stratégique constituera le cinquième volet du Fonds InvestEU et sera un élément majeur du programme de relance. Elle soutiendra la mise en place et le développement de chaînes de valeur fortes et résilientes dans l'ensemble de l'UE. En se focalisant sur les chaînes de valeur de l'UE, elle accroîtra l'autonomie stratégique de l'économie de l'Union tout en apportant aux entreprises d'importance stratégique les ressources, trouvées au sein même de l'UE, dont elles ont besoin pour prospérer et se développer. La facilité ciblera les entreprises établies et actives dans l'Union dont les activités revêtent une importance stratégique et ont trait à des domaines tels que les infrastructures et technologies critiques et les soins de santé essentiels. Elle soutiendra en outre les chaînes de valeur stratégiques, par exemple dans la santé intelligente, l'internet industriel des objets, l'industrie faiblement émettrice de dioxyde de carbone et la cybersécurité. Toutes ces activités sont susceptibles de devenir intrinsèquement plus risquées dans l'environnement des entreprises post-COVID, les promoteurs de projets se trouvant davantage exposés à des risques du côté de la demande comme de l'offre. Aussi les investissements à long terme seront-ils fondamentaux pour renforcer les entreprises qui mettent en œuvre des projets d'importance stratégique.

Complémentarité avec les politiques nationales et de l'UE

- La Facilité d'investissement stratégique viendra compléter l'instrument de soutien à la solvabilité lié au Fonds européen pour les investissements stratégiques. L'instrument de soutien à la solvabilité est un instrument immédiat et temporaire destiné à répondre aux besoins de solvabilité des entreprises les plus touchées par la crise de la COVID-19, le but étant de rétablir leur situation de fonds propres en tant que mesure de réaction à la crise.
- La Facilité d'investissement stratégique suivra une approche plus prospective et contribuera à la construction des marchés de l'après-crise, en soutenant en priorité les projets qui favoriseront l'autonomie stratégique dans les chaînes de valeur clés au sein du marché unique et en appuyant le développement des projets établis dans l'UE par des investissements transfrontières.

Aspects financiers

- La contribution financière supplémentaire provenant de Next Generation EU, soit 15,3 milliards d'EUR pour les volets d'action existants et 15 milliards d'EUR pour le volet consacré à la Facilité d'investissement stratégique, portera à 30,3 milliards d'EUR la dotation totale d'InvestEU. Cette enveloppe autorisera un niveau de garantie de 72 milliards d'EUR, ce qui permettra un niveau global d'investissement pouvant atteindre 400 milliards d'EUR.

INSTRUMENT DE SOUTIEN À LA SOLVABILITÉ

Objectif: mobiliser des investissements privés en vue de fournir un soutien à la solvabilité aux entreprises viables touchées par la crise

Mécanisme: provisionnement d'une garantie budgétaire

Besoins liés à la crise et effets attendus

- Les entreprises bénéficient actuellement d'un soutien de trésorerie substantiel destiné à leur permettre de passer le cap de la crise et essentiellement financé sur les budgets nationaux au titre de l'encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte de la flambée de COVID-19. Toutefois, de plus en plus d'entreprises qui seraient viables si la crise n'était pas survenue vont être confrontées à des problèmes de solvabilité que le soutien de trésorerie ne pourra pas résoudre. Cela est en partie dû au fait que ce soutien est généralement octroyé sous la forme de prêts, qui risquent de fragiliser encore plus le bilan des entreprises, étant donné que beaucoup d'entre elles ont vu leur endettement augmenter ces dernières années. En d'autres termes, de nombreuses entreprises de l'UE connaissaient déjà une situation financière relativement précaire au moment où la crise a éclaté et risquent de voir leurs bénéfices nets et leurs positions sur actions diminuer rapidement à mesure que la récession s'accentuera.
- D'après les premières estimations, si le scénario économique de référence des prévisions de printemps se vérifie, les pertes totales que devront supporter les entreprises de plus de 20 salariés pourraient s'élever à 720 milliards d'EUR d'ici à la fin de l'année. Dans le scénario de crise, ces pertes passeraient à 1,2 billion d'EUR environ. Les entreprises peuvent absorber une partie des pertes subies en puisant dans leurs actifs liquides et leurs fonds de roulement mais, pour beaucoup d'entre elles, ces réserves ne suffiront pas à amortir le choc. Il ressort des estimations qu'entre 35 et 50 % des entreprises de plus de 20 salariés risquent d'épuiser leur fonds de roulement d'ici à la fin de l'année, selon que l'on se situe dans le scénario de référence ou le scénario de crise. Cela signifie que, dans un scénario défavorable, jusqu'à 260 000 entreprises européennes, employant quelque 35 millions de travailleurs, pourraient se retrouver à court de financements. D'une manière générale, la plupart des écosystèmes industriels européens sont tributaires de chaînes d'approvisionnement complexes, réparties sur plusieurs États membres au sein du marché unique. Si rien n'est fait, ces pénuries de capitaux pourraient entraîner une diminution des investissements et un taux de chômage élevé pendant une période prolongée. Ces pénuries n'auront pas le même impact dans l'ensemble des secteurs, des écosystèmes industriels et des États membres, ce qui créera des disparités dans le marché unique et entamera durablement notre potentiel productif et notre capacité de sortir de la récession.
- L'instrument de soutien à la solvabilité est un instrument nouveau et temporaire établi dans le cadre du Fonds européen pour les investissements stratégiques, dans le but d'éviter les pénuries massives de capitaux et les défaillances éventuelles d'entreprises qui seraient viables si la crise de la COVID-19 n'était pas survenue. Il permettra de mobiliser des

ressources privées en vue d'aider les entreprises européennes viables à surmonter leurs problèmes de solvabilité. Cet instrument sera temporaire et aura comme seul et unique objectif de faire face aux conséquences de la pandémie de COVID-19.

- Si, dans certains États membres, l'État sera en mesure de venir en aide à ces entreprises, dans d'autres, la capacité de soutien public sera plus limitée. Par ailleurs, les effets économiques de la pandémie de COVID-19 n'ont pas été identiques dans tous les États membres. Si aucune mesure n'est prise pour y remédier, ces différences risquent d'entraîner une distorsion permanente des conditions de concurrence et d'accentuer encore davantage les disparités économiques au sein de l'Union. L'instrument de soutien à la solvabilité permettra de contrebalancer ces distorsions, contribuant ainsi au bon fonctionnement du marché unique.

Mise en œuvre

- L'instrument de soutien à la solvabilité fournira une garantie de l'Union au groupe Banque européenne d'investissement, en vue de mobiliser des capitaux privés pour soutenir les entreprises éligibles ayant souffert de la crise de la COVID-19.
- Bien qu'il soit essentiel que tous les États membres et tous les secteurs puissent bénéficier de la garantie de l'Union, celle-ci est destinée en priorité à aider les États membres et les secteurs les plus durement touchés par la pandémie, ainsi que les entreprises des États membres où les possibilités de soutien public à la solvabilité sont plus limitées.
- Grâce à la garantie de l'Union, le groupe Banque européenne d'investissement pourra réduire les risques pour les investisseurs privés qui investiront dans les entreprises éligibles en fournissant des garanties ou en finançant des instruments de placement (fonds privés ou entités ad hoc) gérés selon les conditions du marché, mobilisant ainsi des ressources privées pour soutenir les entreprises. Cela permettra aux entreprises éligibles de lever de nouveaux capitaux auprès d'investisseurs privés et, partant, de renforcer leurs fonds propres et de préserver leur solvabilité. Un tel système d'intermédiation garantit que seuls les gestionnaires indépendants des instruments de placement décideront quelles entreprises pourront bénéficier d'un soutien. Le fait d'associer les acteurs du secteur privé en tant qu'investisseurs potentiels permettra de mieux diriger les capitaux vers les entreprises qui sont réellement viables.

Complémentarité avec les politiques nationales et de l'UE

- L'instrument de soutien à la solvabilité vise à compléter, à titre immédiat et temporaire, le volet PME renforcé d'InvestEU, le soutien supplémentaire au titre de la cohésion destiné aux PME, le Fonds de garantie COVID-19 mis en place par la Banque européenne d'investissement, ainsi que la facilité d'investissement stratégique d'InvestEU.
- Cet instrument compléterait en outre les mesures nationales en cours d'adoption dans certains États membres, de manière à garantir qu'un soutien à la solvabilité soit disponible dans toute l'Union. Les règles applicables à l'instrument devraient être compatibles avec les règles en matière d'aides d'État, afin de garantir des conditions de concurrence équitables et de faciliter d'éventuelles combinaisons avec les aides fournies directement par les États membres, tout en tenant compte du caractère européen de l'instrument et de la gestion des fonds selon les conditions du marché.

Aspects financiers

Une enveloppe financière de 31 milliards d'EUR augmentera la garantie de l'Union prévue dans l'actuel cadre financier de 66 milliards d'EUR. Cette garantie permettra de mobiliser des investissements à hauteur d'environ 300 milliards d'EUR, et ce dès 2020.

PROGRAMME «L'UE POUR LA SANTÉ»

Objectif: réaliser des investissements dans la sécurité sanitaire et la résilience des systèmes de santé

Mécanisme: subventions et marchés publics

Besoins liés à la crise et effets attendus

- «L'UE pour la santé», un programme autonome ambitieux, intégrera les enseignements tirés de la crise de la COVID-19 ainsi que de programmes de santé antérieurs. Il pourra aider à la constitution ou reconstitution de capacités de traitement et de stocks d'équipements et de médicaments, et ainsi apporter un soutien dans le cadre des défis sanitaires futurs. Le nouveau programme sera un outil essentiel pour faire en sorte que l'Europe soit mieux armée à l'avenir contre les menaces sanitaires.
- Il visera à mettre en place un cadre global pour contrer les menaces sanitaires, à créer des synergies avec tous les programmes de l'UE pertinents en matière de santé, à établir de nouveaux modes de mise en œuvre des actions et à garantir la disponibilité de contre-mesures et de ressources médicales dans les situations de crise sanitaire de grande ampleur.
- Un premier volet du programme portera sur la sécurité sanitaire. Il s'agira d'instaurer un cadre fort, doté de bonnes bases juridiques et de financements suffisants pour la prévention, la préparation et la réaction de l'UE aux crises sanitaires. Ce cadre viendra renforcer les capacités de planification d'urgence de l'UE et des États membres et permettra à ces derniers de faire face ensemble aux menaces sanitaires communes, en particulier les menaces transfrontières (y compris en provenance de pays tiers), pour lesquelles l'intervention de l'UE peut apporter une réelle valeur ajoutée.
- Un deuxième volet portera sur une vision «Une seule santé» à plus long terme de l'amélioration des résultats en matière de santé grâce à des systèmes de santé efficaces et inclusifs dans tous les États membres, en améliorant la prévention et la surveillance des maladies, la promotion de la santé, l'accès aux soins, aux diagnostics et aux traitements, ainsi que la collaboration transfrontière dans le domaine de la santé.
- Le nouveau programme couvrira également les maladies non transmissibles. Ces dernières se sont avérées être d'importants déterminants de la mortalité liée à la COVID-19.
- En outre, des initiatives ambitieuses pourraient spécifiquement porter sur l'éradication de certaines maladies, et viser, par exemple, à réduire la prévalence des cancers du col de l'utérus ou de la grippe saisonnière. Ces initiatives contribueraient à prévenir des dommages et des coûts évitables, ainsi qu'à réduire les inégalités en matière de santé.

Mise en œuvre

- Le programme s'appuiera sur les travaux en cours, notamment en ce qui concerne les réseaux européens de référence pour les maladies rares et la prévention, la préparation et

la gestion des crises, afin de garantir une masse critique et des économies d'échelle suffisantes. Il soutiendra la convergence vers le haut et favorisera la prévention, l'intégration des soins et l'égalité d'accès aux soins de santé.

- Le programme garantira des investissements soutenus dans les structures et les instruments nécessaires au soutien opérationnel dans l'UE pour faire face aux crises sanitaires; cela permettra d'assurer la prévention, la préparation et la réaction à ces crises ainsi qu'une véritable coordination transsectorielle au niveau européen. Les travaux seront menés en collaboration étroite avec l'ECDC, l'EMA, l'EFSA ou l'ECHA, des groupes d'experts et les laboratoires de référence de l'UE, ainsi qu'avec des organes internationaux tels que l'Organisation mondiale de la santé.
- Sur la base d'avis scientifiques, le programme «L'UE pour la santé» permettra de garantir un approvisionnement stratégique en articles tels que des produits biocides (désinfectants), des réactifs de dépistage, des équipements de protection, des médicaments essentiels, du matériel médical (par exemple, assistance respiratoire, scanners), des réactifs de diagnostic et autres produits nécessaires (comme du matériel d'injection et des pansements stériles). Son but sera de fournir rapidement aux États membres, qui pourront en disposer en cas de besoin, les contre-mesures appropriées pour les principales maladies transmissibles. Des mesures d'incitation sont également prévues pour favoriser la mise au point, la production et la distribution de vaccins dans l'Union et la relance de la production de médicaments et de principes actifs/de précurseurs dans l'UE.
- Le nouveau programme appuiera les efforts menés dans le cadre de rescEU pour renforcer le Corps médical européen, en subventionnant les équipes permanentes d'experts. Prenant exemple sur le domaine vétérinaire, le programme financera des équipes d'experts de la santé et de la logistique et, le cas échéant, de personnel médical qui pourront être sollicitées à tout moment et dépêchées partout dans l'UE pour fournir conseils et expertise. Les équipes seront également fournies en matériel (par exemple, des laboratoires mobiles).
- En outre, la coordination entre les infrastructures de santé et les laboratoires médicaux et vétérinaires dans l'ensemble de l'Union sera favorisée; des travaux préparatoires seront notamment menés en vue de la création d'une infrastructure européenne d'échange d'informations sur les capacités de soins intensifs. Un système simplifié sera mis en place dans le cadre du programme pour faciliter les passations conjointes de marchés transfrontières de produits, d'outils et de services comportant une valeur ajoutée européenne manifeste pour la collaboration des systèmes de santé.
- Le programme «L'UE pour la santé» permettra en outre de concentrer les financements sur des interventions essentielles en matière de santé en ligne, lesquels s'ajouteront aux financements au titre du programme pour une Europe numérique. Ces interventions viseront notamment à soutenir l'utilisation des données au service des soins de santé, de la recherche et de l'élaboration des politiques (dans le cadre de l'espace européen des données de santé) au moyen de nuages ou d'autres infrastructures et de technologies à forte intensité de données, comme les outils d'intelligence artificielle. Il soutiendra le recours accru à la télésanté, et encouragera en particulier la diffusion et le renforcement du modèle de télémédecine des réseaux européens de référence. Il contribuera à l'élaboration de critères de référence européens et de solutions transnationales.
- Le programme améliorera la prévention des maladies, notamment en aidant les États membres à élaborer, sur la base de leurs orientations techniques solides et de leurs choix politiques, leurs politiques publiques concernant la prévention et la promotion de modes de vie plus sains. Il facilitera la collecte et le partage approprié des sources des données et

renseignements disponibles entre les services, les agences de l'UE et les organismes nationaux et internationaux du domaine de la santé et favorisera la diffusion de bonnes pratiques fondées sur des données probantes en matière de prévention et de gestion des maladies.

- Les mesures de prévention suivront une approche «Une seule santé» des maladies et incluront l'amélioration des connaissances et de la compréhension de l'évolution des zoonoses avérées ou potentielles.
- Le programme soutiendra des actions visant à améliorer la prévention et la maîtrise des infections, à dépister et diagnostiquer rapidement et correctement les infections, à traiter les patients au moyen d'antimicrobiens adaptés et à réduire l'utilisation inappropriée et dangereuse d'antimicrobiens dans tous les domaines. Une composante internationale permettra de faire en sorte que la politique de santé européenne reste en phase avec les développements internationaux et complète utilement les actions sur des problèmes présentant des enjeux régionaux et mondiaux.

Complémentarité avec les politiques nationales et de l'UE

- Ce programme aura pour vocation essentielle de servir de catalyseur au développement de nouvelles approches inspirées des bonnes pratiques ou des solutions innovantes, ou des résultats des travaux de recherche, en aidant au lancement de projets pilotes et en permettant de les tester au niveau de la population sensible avant leur plein déploiement. Le nouveau programme interagira en outre avec la facilité pour la reprise et la résilience. Tandis que celle-ci encouragera la mise en œuvre de nouvelles réformes, le nouveau programme «L'UE pour la santé» sera à même de soutenir la coordination de cette mise en œuvre dans l'ensemble des États membres.
- Le nouveau programme a pour objectif de produire des résultats directement axés sur la santé. Dès lors, il visera à créer des synergies et à intégrer la santé dans d'autres programmes de l'UE, comme le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen plus, Horizon Europe, le programme pour une Europe numérique, le programme en faveur du marché unique et la politique agricole commune. En particulier, le nouveau programme fonctionnera en synergie et en complémentarité avec le mécanisme rescEU, qui est axé sur les capacités de réaction immédiate aux crises, la constitution de stocks ainsi que le déploiement de personnel et l'expédition de matériel dans les situations d'urgence, en apportant les contributions nécessaires en matière de santé.
- Les travaux du nouveau programme seront menés en partenariat avec les États membres, conformément à la répartition des compétences consacrée à l'article 168 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et en s'appuyant sur les mécanismes de coopération existants, l'accent étant mis sur les aspects stratégiques et transfrontières.
- Des investissements réalisés au titre de ce programme favoriseront la complémentarité avec les actions des agences concernées par la santé, notamment pour permettre le transfert des bonnes pratiques, des protocoles de surveillance et des programmes de renforcement des capacités les plus adaptés.
- Le nouveau programme soutiendra également les efforts communs déployés par l'Union et ses États membres pour garantir la disponibilité de ressources médicales (médicaments, vaccins, personnel, équipements), en collaboration étroite avec le futur programme rescEU.

Aspects financiers

- L’enveloppe financière supplémentaire mobilisée par Next Generation EU s’élèvera à 7,7 milliards d’EUR.

MÉCANISME DE PROTECTION CIVILE DE L'UNION/rescEU

Objectif: renforcer la capacité de réaction du mécanisme de protection civile de l'Union

Mécanisme: subventions et marchés publics

Besoins liés à la crise et effets attendus

- Le renforcement des capacités du mécanisme de protection civile de l'Union/de rescEU permettra à l'UE et aux États membres d'être mieux préparés et à même de réagir de manière rapide et flexible aux situations de crise, notamment celles qui ont un impact élevé au regard de l'ampleur des perturbations potentielles de nos économies et de nos sociétés, dont la situation d'urgence liée à la COVID-19 est un très bon exemple. Bien qu'elles soient relativement rares, les situations d'urgence et catastrophes de grande ampleur peuvent porter des atteintes graves et durables à nos économies et nos sociétés; elles exigent donc un niveau de planification et de préparation largement supérieur.
- Compte tenu des enseignements tirés de la crise, les capacités élargies de rescEU devraient permettre à l'UE de développer et d'acquérir des capacités de stockage, ainsi que les capacités de déploiement afférentes (entrepôts, moyens de transport et soutien logistique global, entre autres).
- Pour garantir une réaction globale efficace de l'UE en cas de situation d'urgence de grande ampleur, rescEU doit disposer d'une flexibilité maximale et d'une véritable capacité d'agir à l'échelle de l'UE lorsque les États membres sont dépassés et ne sont pas en mesure d'intervenir, ce qui suppose une certaine souplesse opérationnelle et budgétaire et une rationalisation.
- Le programme amélioré dotera également l'Union de capacités et d'une infrastructure logistique efficace lui permettant de faire face à différents types de situations d'urgence, y compris celles ayant une composante médicale. Devront être prévus à cette fin des mécanismes permettant à l'UE:
  - d'acheter, de louer, de prendre en crédit-bail et de stocker les capacités de rescEU définies;
  - de faire venir des produits et du personnel de pays tiers afin de les distribuer et de les déployer au sein de l'UE;
  - de transporter rapidement des produits et du personnel de plusieurs points de l'UE vers d'autres lieux où ces produits et ce personnel sont nécessaires, et de disposer d'une expertise pouvant être déployée à l'échelle internationale pour tous les types de catastrophes (y compris des «équipes volantes d'experts médicaux» – médecins spécialistes, infirmiers, épidémiologistes, médecins intensivistes et équipes médicales d'urgence intégrées et correctement équipées);
  - de transférer rapidement les victimes/les patients là où ils pourront être pris en charge le plus efficacement, lorsque les capacités locales et nationales seront dépassées. Cette infrastructure inclura un système d'établissements de soins disponibles dans les différents États membres.

- Le mécanisme comprendra un système amélioré et intégré de communication en direct, accessible à tous les États membres, afin que les moyens nécessaires puissent être mobilisés rapidement et à tout moment.
- Le volet «préparation et réaction internationale» sera lui aussi renforcé, de façon à ce que les capacités puissent également être utilisées en dehors de l'UE.

Mise en œuvre

- L'UE sera en mesure de se procurer, de financer et de mettre en place directement les capacités stratégiques adéquates de rescEU, un entreposage logistique et des transports logistiques, ainsi qu'une infrastructure interconnectée de gestion de l'information d'urgence capable de faire face à tout type de situation et pouvant être déployée sous les auspices de rescEU. Ces capacités stratégiques viendront s'ajouter à celles des États membres. Elles devraient être situées sur le territoire de plusieurs États membres de l'UE, de manière à assurer la couverture géographique la plus efficace possible en cas d'urgence. Les frais d'entrée/de sortie/de transport seraient supportés par le budget de l'UE, de même que les frais de stockage et les frais financiers.
- La Commission devrait être en mesure d'acheter, de louer ou de prendre en crédit-bail des capacités de transport et logistiques (capacités de transport, y compris aérien, à fins multiples). Cela permettrait à l'UE de réagir à tout type de situation d'urgence, sur son territoire ou dans des pays tiers (y compris à des situations d'urgence médicale: transfert de victimes de catastrophes, de patients, de médecins, d'équipes médicales européennes, rapatriements et transport de tout type de fret lié aux interventions d'urgence). L'entreposage de l'aide et les capacités de transport devraient être stratégiquement liés afin d'accélérer le déploiement et de garantir le bon fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement.
- Les procédures administratives seront limitées le plus possible de façon à réduire la charge et les retards dans le déploiement, un aspect crucial dans les situations d'urgence.
- Des dispositions doteront rescEU d'une certaine souplesse budgétaire: les volets «prévention» et «préparation» feront notamment l'objet d'une programmation pluriannuelle et, dans le cadre du volet «réaction», la disponibilité immédiate et la flexibilité des fonds seront assurées. Ainsi que l'a amplement illustré la crise de la COVID-19, les situations d'urgence sont par nature imprévisibles et ne se répartissent pas uniformément tout au long d'une période de programmation, mais lorsqu'une telle situation survient, la vitesse de la réaction est primordiale.

Complémentarité avec les politiques nationales et de l'UE

- Le mécanisme de protection civile de l'Union/rescEU renforcé constituera la pierre angulaire d'une approche plus intégrée de la gestion des situations d'urgence. Avec sa plateforme européenne améliorée de gestion des situations d'urgence, ce mécanisme sera le guichet unique opérationnel chargé de gérer les capacités stratégiques de l'UE et d'assurer une réaction rapide et efficace en cas de crise de grande ampleur, quelle qu'elle soit.
- Il sera mis au service de tous les États membres dans différents secteurs, possédant différents types de capacités stratégiques de rescEU, en fonction de la situation de crise. Le fait qu'il dispose de ses propres capacités logistiques devrait permettre à ce mécanisme

d’assurer le transfert de biens, de personnel médical et de patients dans la mesure requise par les États dépassés, et d'apporter ainsi en temps utile une valeur ajoutée européenne manifeste.

- La complémentarité du volet «rescEU» du mécanisme de protection civile de l'Union – en particulier en ce qui concerne la constitution de stocks d’urgence – avec d’autres mesures de préparation financées par l’UE sera garantie. Des critères spécifiques seront appliqués, comme les catégories de produits couverts (articles spécialisés, articles génériques, matériel de premiers secours, entre autres).

Aspects financiers

- L’enveloppe financière supplémentaire mobilisée pour rescEU par Next Generation EU s’élèvera à 2 milliards d’EUR.